

Le coin des naturalistes

| Le Pique-Prune, l'insecte à l'origine de l'extension du site des "Boucles de la Seine aval"

Le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) est un coléoptère d'intérêt communautaire prioritaire en Europe, il est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitat* et est protégé au niveau national.

Sa larve, un gros ver blanc pouvant mesurer jusqu'à 12 mm de diamètre, vit dans le terreau des grandes cavités d'arbres creux souvent taillés en têtards*. Elle consomme le bois mort des cavités et se transforme en adulte au bout de 2 à 4 ans. L'adulte apparaît à partir de mi-mai et est beaucoup plus éphémère, son espérance de vie n'excède pas 3 mois. Il mesure de 20 à 35 mm, c'est la plus grande Cétoine de France.

L'insecte se déplace peu, seuls 15 % des adultes se dispersent dans un rayon compris entre 30 et 190 m. Le Pique-Prune est donc fortement menacé par l'isolement causé par la destruction de ses habitats : destruction des vieilles forêts, coupe des arbres têtards*, disparition des haies...

En 2005, 2007 et 2008, des populations ont été découvertes sur le territoire du Parc au niveau des boucles de Roumare, d'Anneville-Ambourville, de Jumièges et de Brotonne. La boucle d'Anneville-Ambourville abrite la plus grande concentration de populations connue dans la région, elle constitue le dernier bastion de l'espèce en Haute-Normandie. La boucle a donc été ajoutée au site Natura 2000 des "Boucles de la Seine aval". Son intégration au réseau européen permet aux propriétaires concernés et volontaires de mettre en place des contrats avec des mesures favorables pour la sauvegarde du Pique-Prune comme par exemple la plantation, l'élagage et l'entretien d'arbres têtards ou la création de cavités artificielles.

Pique-Prune © OGE - V. Vignon



Alignement d'arbres têtards © P. Villain



Cavité artificielle pour le Pique-prune © S. Gaudet

| Vous souhaitez mieux connaître les espèces et les habitats des sites Natura 2000 ?

Les nouveaux atlas cartographiques sont prévus pour l'année 2013 et ils seront téléchargeables sur le site Internet du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande : www.pnr-seine-normande.com

Ce sont des sortes de catalogues référant toutes les espèces et tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 du Parc. Les atlas vous permettront de mieux connaître la biologie, l'écologie, la localisation... des espèces et des habitats naturels des sites Natura 2000.

| Les Falaises de l'Estuaire de la Seine : unique station française du papillon la Nonagrie du Faux-Roseau (*Photedes morrisii*)

Sa chenille se nourrit d'août à juin des tiges et des racines de sa plante hôte : la Fétuque roseau ou Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*) dont le papillon tire son nom. L'adulte, d'une durée de vie d'environ 10 jours, mesure de 26 à 34 mm. On le trouve à la tombée de la nuit de mi-juin à juillet.

C'est un papillon nocturne qui a été découvert en 1974 sur le coteau du Hode à Saint-Vigor-d'Ymonville. Il s'agit de l'unique site connu abritant l'espèce en France. La population s'y développe sur un coteau calcaire très pentu exposé sud et couvert d'un ourlet calcicole* haut et dense dominé par une graminée : le brachypode penné.

Le papillon n'est pas une espèce "Natura 2000" mais elle se développe sur des pelouses calcaires, habitats d'intérêt communautaire*. La mise en place de contrat Natura 2000 pour la restauration ou le maintien de ce milieu permettra donc aussi la conservation de nombreuses autres espèces liées aux pelouses dont le papillon.



Nonagrie du Faux-roseau © C. Dodelin



Festuca arundinacea © R. Siccard

| Vous avez des chauves-souris chez vous?

Le Groupe Mammalogique Normand vous donnera tous les conseils pratiques pour faire de votre domicile un refuge pour les chiroptères.

Tél. : 02 32 42 59 61

Petits rappels pratiques

| Les chiffres clés du réseau

| Europe : 21 474 Zones Spéciales de Conservation et 4 830 Zones de Protection Spéciale (18 % du territoire).

| France : 1 369 ZSC et 384 ZPS (12,55 % du territoire).

| Haute-Normandie : 31 ZSC et 3 ZPS (3,6 % du territoire).

| PnrBSN : 5 ZSC et 1 ZPS (19,6 % du territoire).

| Dico Natura 2000*

| Une Directive européenne est un acte pris par l'Union Européenne fixant les objectifs à atteindre par les états membres.

| La Directive "Oiseaux" du 2 avril 1979, désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation d'oiseaux sauvages d'intérêt européen.

| La Directive "Habitats" du 21 mai 1992, désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour le maintien d'espèces et d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

| Un habitat naturel est un endroit réunissant les conditions nécessaires (physiques et biologiques) à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

| Les espèces et les habitats d'intérêt communautaire sont inscrits aux annexes des deux Directives. Ce sont les espèces végétales et animales et les milieux naturels que l'UE a identifiés comme "en danger de disparition", "vulnérables", "rares" ou "endémiques" sur son territoire.

| Arbre têtard : arbre feuillu dont on a coupé à hauteur le tronc ou les branches charpentières pour permettre le développement de nouveaux rameaux.

| Ourlet calcicole : formation végétale des sols calcaires qui marque la transition entre une pelouse et une végétation pré-forestière.

| Pâturage extensif : système d'élevage reposant sur l'utilisation d'un minimum d'intrants (amendements, soins vétérinaires...) impliquant un chargement en bétail généralement faible, en adéquation avec la production herbacée naturelle.

| Pelouse silicicole : végétation rase se développant sur des sols siliceux et pauvres en éléments nutritifs.

| Natura 2000 : un réseau européen de sites naturels

Les Directives* Oiseaux* et Habitats* sont à l'origine du réseau Natura 2000. L'objectif du réseau est la préservation de la diversité biologique en assurant la restauration ou le maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels* et des espèces animales et végétales.

C'est un réseau basé sur la concertation entre les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) chargé de définir les orientations de gestion de chaque site. Pour cela, le Copil désigne une structure animatrice (le Parc naturel régional des Boucles de la Seine par exemple) chargée de mettre en place un Document d'objectifs (Docob). Le Docob décrit l'état initial du site et définit les enjeux, les objectifs et les moyens disponibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* tout en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

"L'animation" consiste à informer, sensibiliser les acteurs du site pour que les projets puissent atteindre les objectifs définis dans le Docob.

Particuliers, associations, collectivités et agriculteurs peuvent s'engager dans le réseau Natura 2000. Pour cela il existe trois outils :

Vous êtes dans ou à proximité d'un site Natura 2000 et vous souhaitez réaliser un document d'urbanisme, un projet d'activité ou d'aménagement, organiser une manifestation ou encore arracher votre haie ?

Cela peut avoir des incidences sur le site Natura 2000 (perturbation, destruction d'habitats naturels ou d'espèce...). Il existe une procédure pour évaluer l'impact de vos actions sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site. C'est l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. S'il est montré que votre projet a des impacts sur le site il faudra, conformément à la loi, trouver les moyens pour réduire et annuler ces effets. Nous sommes là pour vous aider à trouver des alternatives et vous permettre de concevoir un projet compatible avec la préservation des sites Natura 2000. Ce sont ensuite aux services instructeurs de l'état (DDTM et DREAL), responsables de l'instruction des dossiers, d'évaluer si le projet pourra être ou non réalisé.

Pour savoir si votre projet est concerné, il existe 3 listes de référence déclinant ces activités : une liste nationale et 2 listes locales par département lesquelles sont propres à l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de renseignements sur ce sujet, contactez le Parc ou consultez la rubrique "Natura 2000-Evaluation des incidences" sur le site Internet de la DREAL Haute-Normandie.

• Le Contrat Natura 2000, qui engage son signataire pour 5 ans en faveur des espèces et des habitats. Il définit les actions à mettre en œuvre conformément au Docob ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

• La Charte Natura 2000, qui contient des engagements de gestion relevant davantage des bonnes pratiques et ne nécessitant pas d'investissements. Sa signature permet l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

• Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) pour les parcelles agricoles, où un contrat Natura 2000 est impossible. Elles visent à réduire l'impact environnemental des pratiques agricoles (réduction de la fertilisation, remise en herbe...).

Ces engagements s'adressent aux propriétaires ou ayant-droit de parcelles situées dans un site Natura 2000.

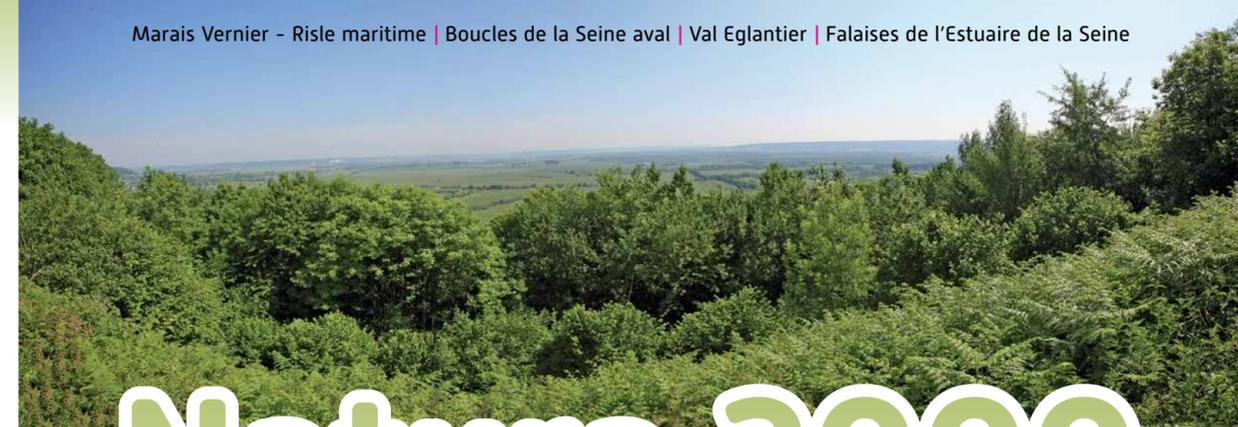
La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences (Cf encart ci-dessous) permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

| Adresses utiles

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande au 02 35 37 23 16 :
Pauline Villain [sites Natura 2000 animés par le Parc] : pauline.villain@pnr-seine-normande.com
Mathilde Allard [MAEt] : mathilde.allard@pnr-seine-normande.com

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : www.natura2000.fr
Les Docobs des sites sont téléchargeables sur le site Internet de la DREAL Haute-Normandie : www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

De nombreuses autres plaquettes sont disponibles à la Maison du Parc ou téléchargeables sur Internet : <http://www.pnr-seine-normande.com>



Natura 2000

La gazette

décembre 2012 | n°2

| Edito

Le réseau Natura 2000 contribue à la restauration et au maintien de la biodiversité avec toute la concertation nécessaire.

Vous êtes propriétaire d'un terrain situé sur un site Natura 2000 ? Le Parc, en tant qu'opérateur sur les sites "Boucles de la Seine aval", "Val Eglantier", "Marais Vernier - Risle Maritime" et la partie falaise du site "Estuaire de la Seine", peut vous aider, vous conseiller, vous accompagner pour définir avec vous une gestion adaptée de votre terrain.

La Vallée de Seine est un territoire d'exception. 19,6 % du territoire du Parc est classé en tant que sites Natura 2000. Récemment, les dernières études scientifiques menées sur ces terrains ont permis, grâce à l'acquisition de meilleures connaissances, d'adapter les orientations de gestion de chaque site. De nouveaux contrats Natura 2000 et des mesures agro-environnementales ont été signés. Par ailleurs, le site "Boucles de la Seine aval" s'est étendu.

Vous trouverez dans cette gazette quelques exemples d'actions pouvant être réalisées sur ces sites. N'oubliez pas que c'est grâce à votre implication, en tant que propriétaire et gestionnaire de ces parcelles, que les richesses naturelles de ces milieux sont encore présentes et que nous pouvons mettre en place ensemble des techniques respectueuses de l'environnement, afin de restaurer et maintenir les espèces et les habitats qui forgent l'originalité et la force de notre territoire.

Jean Pierre GIROD
Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Pâturage extensif de vaches Highlands © C. Degrove



Pique-prune © OGE - V. Vignon



Murins à oreilles échanquées © F. Schwaab



Natura 2000 est co-financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Haute-Normandie avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

La vie des sites Natura 2000

L'actualité des sites Natura 2000 de la vallée de Seine

Depuis 2003, année de la mise en place des contrats Natura 2000, 5 % du territoire des sites du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande ont fait l'objet de contrats Natura 2000, soit une surface de 638,23 ha. Ainsi, 44 contrats ont été passés avec des particuliers, des associations ou encore des collectivités, leurs permettant de mettre en place des dispositifs pour une gestion en faveur de l'environnement : clôtures, abreuvoirs, plantations, entretien de vergers...

Pour chacun de ces contrats, le Parc a réalisé un diagnostic écologique des parcelles concernées afin que les actions contractées soient en cohérence avec les objectifs de restauration et de conservation du site.

En ce qui concerne les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt), 398 contrats sont actuellement en cours sur les sites Natura 2000 du Parc, ce qui correspond à 25,22 % du territoire des sites Natura 2000 soit 3 556 ha de terres agricoles. Comme pour les contrats, la mise en place de ces mesures est précédée d'un diagnostic de la parcelle et de l'exploitation (taux de fertilisation, chargement en bétail, matériels utilisés, etc.).

Ces diagnostics permettent une meilleure connaissance de l'état des habitats et des espèces mais aussi des pratiques de gestion sur le territoire des sites Natura 2000.

Grille de protection © C. Degrave



| Boucles de la Seine aval

Le site, qui s'étend sur la vallée de la Seine de Rouen à Tancarville, est constitué de milieux variés (landes, tourbières, marais, pelouses, prairies, boisements, etc.), lesquels abritent 20 habitats et 14 espèces d'intérêt communautaire.

En 2009, le site a été étendu sur la ville du Trait et sur 4 communes de la boucle d'Anneville : Yville-sur-Seine, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Bardouville. Cette extension couvre 700 ha, la surface du site est ainsi passée de 4 800 ha à environ 5 500 ha.

Sur la boucle d'Anneville, l'extension a été décidée par l'Etat suite à la découverte du Pique-Prune, insecte menacé dans toute l'Europe (Cf "Le Coin des naturalistes"), et de l'habitat naturel "Pelouse silicicole", rare dans l'Union européenne.

Pour la ville du Trait, le procédé a été différent. L'intégration du marais du Trait au projet d'extension du site vient d'une démarche volontaire de la commune qui a souhaité classer certaines parcelles, dont la qualité de l'habitat le justifiait, en Natura 2000.

| BILAN

Depuis 2003, 11 contrats Natura 2000 ont été passés sur ce site avec des associations (Conservatoire d'Espaces Natu-

Grand murin © P. Spirova



| Un site voisin des Boucles de la Seine aval : l'abbaye de Jumièges

Ce site Natura 2000, désigné pour la présence de chauves-souris d'intérêt communautaire, est animé par le Conseil Général de Seine-Maritime.

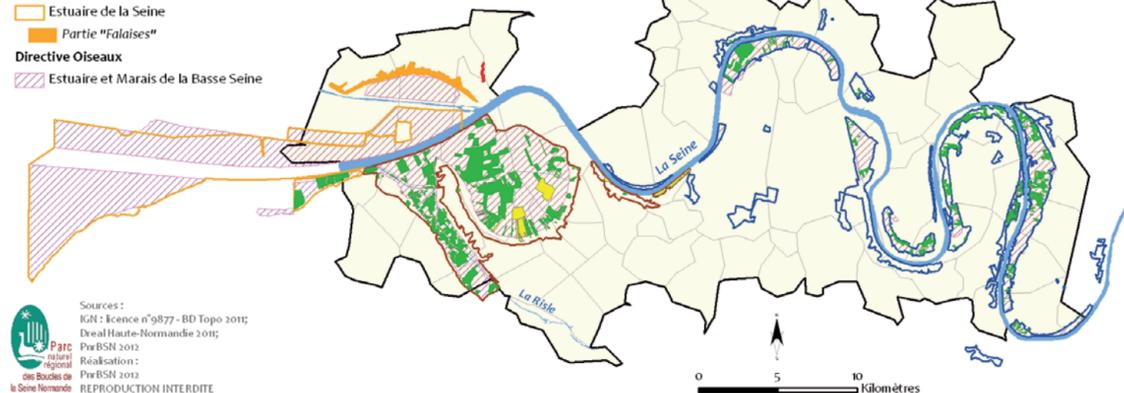
Les souterrains de l'abbaye abritent des colonies de Grand Murin, de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échanquées. Les Boucles de la Seine sont le territoire de chasse de ces chauves-souris, le Parc participe donc au Copil de l'abbaye de Jumièges car il est important que les documents d'objectifs des 2 sites soient cohérents.

Les sites Natura 2000 du Parc

Sites Natura 2000

- Directive Habitats**
- Boucles de la Seine aval
 - Marais Vernier - Risle Maritime
 - Val Eglantier
 - Estuaire de la Seine
 - Partie "Falaises"
- Directive Oiseaux**
- Estuaire et Marais de la Basse Seine

- Parcelles actuellement contractualisées au titre de Natura 2000**
- Mesures Agro-Environnementales (MAE)
 - Contrats Natura 2000



Sources :
IGN : licence n°9877 - BD Topo 2012
Dreal Haute-Normandie 2012
Pnr BSN 2012
Réalisation :
Pnr BSN 2012
REPRODUCTION INTERDITE

| Le Val Eglantier à Tancarville

Le site Natura 2000 Val Eglantier correspond à la Réserve Naturelle Régionale du Vallon du Vivier. Il constitue l'un des rares ensembles forestiers alluviaux bien conservés en Haute-Normandie. C'est un petit vallon tourbeux riche en espèces animales et végétales, qui est constitué d'une mosaïque d'habitats, il abrite 6 espèces et 4 habitats d'intérêt communautaire. On retrouve, dans le cours d'eau traversant le vallon, des poissons inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats* comme le Chabot.



Vivier et cressonnière © P. Villain



Boisement © P. Villain

| ACTU

Cette année, la Réserve va faire l'objet d'un plan de gestion qui sera suivi de la révision du Document d'objectifs. Son comité de pilotage va à nouveau être réuni en fin d'année, de nouvelles actions vont donc bientôt être mises en place sur le site. Dernièrement, un chantier nature a permis de débroussailler un sentier de randonnées et d'entretenir les ripisylves en bordure du ruisseau Le Vivier.

| Estuaire de la Seine partie "Falaises"

Le Parc est opérateur sur la partie "Falaises" de ce site. C'est la Maison de l'Estuaire qui a en charge la coordination de l'animation du site.

Les falaises, occupées à 82,2 % par des boisements et à 10,5 % par des pelouses calcaires, abritent 5 habitats et 6 espèces d'intérêt communautaire. On retrouve par exemple, hibernant dans les grottes de falaises, des chauves-souris comme le Grand murin ou le Grand rhinolophe.

| ACTUS

La cressonnière de la Cerlangue située au pied des falaises a été acquise par le Conservatoire du Littoral. Une étude y a été réalisée en 2011 en collaboration avec le Parc, elle a permis d'établir les orientations de gestion nécessaires à la restauration de la cressonnière.

Un papillon de nuit unique en France : la Nonagrie du Faux-Roseau (*Photodes morrisii*). La seule station connue dans le pays se trouve sur les pelouses du coteau du Hode à Saint-Vigor-d'Ymonville, en plein cœur des falaises de l'estuaire. Plus d'informations dans le "Coin des naturalistes" !



Chabot © F. Baïtton



Coteau du Hode © S. Gaudet



Entretien par fauche d'une roselière © C. Steiner



Agrion de Mercure © S. Gaudet

| Marais Vernier - Risle maritime

Le site est constitué du **Marais Vernier**, vaste dépression humide correspondant à un ancien méandre de la Seine, et de la **Vallée alluvionnaire de la Risle** constituée de zones tourbeuses. Il abrite 21 habitats et 19 espèces d'intérêt communautaire* comme l'Agrion de Mercure, petite libellule de la Directive Habitats*.

| BILAN

32 contrats Natura 2000 ont été mis en place depuis 2003 sur le site, ce qui représente 427,59 ha de surface contractualisée. Ces contrats ont concerné des particuliers mais aussi des associations, des collectivités et des organismes d'Etat.

Le tableau ci-contre dresse un bilan des principales mesures contractualisées depuis 2003.

A ce bilan s'ajoute la contractualisation de 198 MAEt soit 2 478 ha de terres agricoles où des mesures de réduction de la fertilisation ou encore du chargement du pâturage ont été mises en place.

| AUTRES ACTIONS

Elles ne sont ni liées à un contrat ni liées à une MAEt. Elles sont mises en œuvre sur le site et répondent aux objectifs du Docob. Le curage de la Grand'mare, par exemple.

La Grand'mare est l'un des seuls étangs naturels du bassin Seine-Normandie. Suite aux constats, dans les années 80, d'une mortalité anormale des poissons, de la régression de certaines espèces d'oiseaux, de la disparition d'anodontes (moules d'étang) et d'un certain type de végétation aquatique, il a été décidé en 1992 d'entreprendre le curage du site qui constitue une zone de halte migratoire importante pour les oiseaux. A terme, ces travaux permettront de restaurer un volume en eau suffisant pour le développement des habitats et des espèces. Depuis 2001, 182 500 m³ de vase ont été retirés. En 2012 débute la dernière phase du curage dont l'objectif est l'extraction de 68 000 m³ de vase.



Mare © P. Villain

Réserve Naturelle Nationale du Marais Vernier © R. Siccard

| Des Manneville au Marais Vernier...

Une grande nouvelle pour le site et pour la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Manneville qui s'agrandit avec l'intégration des 55 ha du Marais de Bouquelon et qui devrait s'appeler RNN du Marais Vernier. Des contrats Natura 2000 pour des actions de restauration et de conservation seront mis en place en 2013 sur la Réserve.

